

COMITE SYNDICAL PROCÈS-VERBAL

- SÉANCE DU 28 MAI 2025 A 18 HEURES 30 -
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – BATTENHEIM

Sur convocation du 22 mai 2025 et sous la présidence de M. Pierre LOGEL, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 28 mai 2025 à 18 heures 30, dans la salle du conseil municipal de Battenheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Yves **BLONDE**, Patrick **DELUNSCH**, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, Dominique **HABIG**, Denis **LIGIBEL**, Pierre **LOGEL**, Catherine **MATHIEU-BECHT**, Guy **OMEYER**, Patrick **RIETZ**, Marie-Madeleine **STIMPL**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Aurélien **AMM** à Monsieur Patrick **DELUNSCH**
Monsieur Michel **BOBIN** à Monsieur Christian **FRANTZ**
Monsieur Pierre **FISCHESSER** à Monsieur Maurice **GUTH**
Monsieur André **HABY** à Madame Marie-Madeleine **STIMPL**
Monsieur Francis **HOMATTER** à Monsieur Guy **OMEYER**
Monsieur Richard **PISZEWSKI** à Madame Catherine **MATHIEU-BECHT**
Monsieur Loïc **RICHARD** à Monsieur Pierre **LOGEL**
Monsieur Michel **RIES** à Monsieur Guy **OMEYER**
Monsieur Alain **SCHIRCK** à Madame Rachel **BAECHTEL**
Monsieur Claude **SCHULLER** à Monsieur Philippe **GRUN**

Assistaient à la séance :

- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Anthony **THIEBO**, directeur des services techniques
- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

Monsieur Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 23 avril 2025
2. Décision modificative n° 2
3. Contributions des communes au syndicat pour l'année 2025 – modification de la subvention d'investissement de Battenheim
4. Départ à la retraite du directeur des services techniques du syndicat – acquisition d'un bon cadeau
5. Opération n° 32107 : Sausheim – extension de la caserne des sapeurs-pompiers – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer
6. Opération n° 62004 : Dietwiller – réhabilitation du vieux moulin – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises et d'entreprendre les démarches nécessaires à l'attribution de subventions
7. Opération n° 72402 : Riedisheim – construction d'une halle couverte et d'un bâtiment annexe place Munderkingen – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer
8. Opération n° 22401 : Baldersheim – remplacement de la main courante du stade de football – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises et d'entreprendre les démarches nécessaires à l'attribution de subventions
9. Opération n° 72415 : Riedisheim – aménagement paysager des abords du pumtrack avec création d'une aire de jeux – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer
10. Divers

Monsieur Pierre LOGEL, président, ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, les services du syndicat, ainsi que le représentant de la presse.

Après avoir fait circuler la liste de présence pour prise en compte des procurations et visa, il passe à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

POINT N° 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23 AVRIL 2025

Le procès-verbal du comité syndical du 23 avril 2025 a été **transmis par voie électronique** à l'ensemble des délégués et, parallèlement, mis à leur disposition sur Teams, le **24 avril 2025**.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, préalablement à la séance, M. le président propose au comité syndical de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 23 avril 2025.



POINT N° 2 : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Il y a lieu d'abonder, selon détail ci-dessous, les recettes d'investissement relatives aux produits de cessions d'immobilisations, suite à la vente de véhicules du parc automobile (dont un remplacement intervenu en 2024, avec cession différée en 2025) :

CHAPITRE	ARTICLE		LIBELLE	MONTANT BP 2025 + DM1	MOUVEMENTS		MONTANT APRES DM2
	DEPENSES	RECETTES			DEBIT	CREDIT	
024		024	PRODUITS DE CESSIIONS D'IMMOBILISATIONS	6 000,00 €		4 800,00 €	10 800,00 €
			TOTAL DES MOUVEMENTS		0,00 €	4 800,00 €	

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'écriture de décision modificative telle que ci-avant détaillée ;**
- **Autorise M. le président à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

POINT N° 3 : CONTRIBUTIONS DES COMMUNES AU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2025 – MODIFICATION DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE BATTENHEIM

La ventilation entre fonctionnement et investissement, ainsi que le calendrier de versement des contributions 2025 des communes membres du SCIN ont été arrêtés par délibération du comité syndical le 26 mars 2025.

Ces contributions peuvent toutefois être modulées, à la hausse ou à la baisse, à la demande d'une commune ou sur proposition du syndicat. Une telle modulation nécessite une délibération concordante de la commune concernée et de l'EPCI.

Dans le cadre des travaux qu'elle a confiés au syndicat pour la réhabilitation et l'extension de sa mairie, la commune de Battenheim souhaite abonder sa contribution annuelle 2025 de 197 281,12 €.

Ce complément de contribution sera appelé avec la mensualité de juin. Il viendra s'imputer au compte 238 dans la comptabilité communale (montant total article 238 pour juin 2025 : 224 601,04 €).

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :



- **Approuve le versement complémentaire d'un montant de 197 281,12 € de la commune de Battenheim au titre de sa contribution d'investissement 2025 ;**
- **Autorise M. le président à modifier l'appel de contribution du mois de juin 2025, pour tenir compte de ce complément.**

POINT N° 4 : DEPART A LA RETRAITE DU DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES DU SYNDICAT – ACQUISITION D'UN BON CADEAU

Monsieur Jean-Philippe HERTZOG, directeur des services techniques, fera valoir ses droits à la retraite le 1^{er} juin 2025, après une carrière professionnelle de 49 années.

Jean-Philippe HERTZOG a intégré la fonction publique territoriale en 1979, en qualité de dessinateur à la ville de Riedisheim, où il est resté pendant 10 ans. S'en est suivi ensuite une expérience de cinq ans dans une entreprise suisse spécialisée dans les chantiers routiers et les ouvrages techniques en moyenne montagne.

En 1994, il a fait le choix du retour au service public en intégrant le district du Quatelbach, devenu par la suite district de l'Ile Napoléon, puis communauté de communes du même nom.

Depuis la « disparition » de la communauté de communes de l'Ile Napoléon et la création du syndicat au 1^{er} janvier 2010, Jean-Philippe HERTZOG assure, avec le professionnalisme, la rigueur et le sens de l'intérêt général que nous lui connaissons tous, les responsabilités de directeur des services techniques.

A la tête des bureaux d'études bâtiment et voirie, il a au cours de sa carrière su fédérer autour de lui ses équipes, nouer des relations de confiance avec les élus et partenaires extérieurs, piloter de nombreux projets structurants, toujours avec le souci du détail et de l'efficacité.

Aussi et afin de lui exprimer les remerciements de notre collectivité pour son professionnalisme sans faille, sa disponibilité de tous les instants et la qualité du travail accompli au cours de ces nombreuses années, il est proposé au comité syndical de lui offrir un bon d'invitation pour deux personnes, pour un week-end dans un établissement de détente.

Le coût de ce cadeau est de 1 380,00 €.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'acquisition d'un bon d'invitation pour deux personnes, dans un établissement de détente, au prix de 1 380,00 € ;**
- **Autorise M. le président à émettre le mandat correspondant.**

POINT N° 5 : OPERATION N° 32107 : SAUSHEIM – EXTENSION DE LA CASERNE DES SAPEURS-POMPIERS – AVENANTS A DES MARCHES DE TRAVAUX – AUTORISATION DE SIGNER

En séance du 11 septembre 2024, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés de travaux pour l'extension de la caserne des sapeurs-pompiers à Sausheim. Depuis le démarrage de l'opération, celle-ci a fait l'objet de plusieurs adaptations, qui concernent :

- Le lot n° 1 – gros-œuvre, attribué à la société Metzger BTP.
Il s'agit d'une plus-value pour la mise en œuvre d'une surépaisseur de dallage et d'une moins-value pour la non-réalisation de dépose de bardage, création d'une ouverture et pose d'un siphon de sol.
L'avenant y afférent s'élève à **- 1 035,96 € HT** ; il correspond à une diminution de la masse des travaux de 1,94 % et ramène le montant du marché à 52 254,24 € HT ;
- Le lot n° 2 – VRD, attribué à la société Zenna Bâtiment.
Il s'agit d'une plus-value pour la création d'un aménagement paysager autour d'un massif de poteau et d'une moins-value pour la non-réalisation de deux essais de plaque.
L'avenant y afférent n'a pas d'incidence financière ; le montant du marché reste fixé à 14 535,26 € HT ;
- Le lot n° 6 – couverture et bardage bac acier, attribué à la société Nicolas R. Couverture.
Il s'agit d'une plus-value pour la création d'une lame d'air ventilée sous la couverture en bac acier à la demande du bureau de contrôle, l'habillage d'un poteau béton existant en tôle aluminium laquée et la pose d'une boîte à eau supplémentaire.
L'avenant y afférent s'élève à **+ 2 287,08 € HT** ; il correspond à une augmentation de la masse des travaux de 14,44 % et porte le montant du marché à 18 122,97 € HT ;
- Le lot n° 9 – carrelage/faïence, attribué à la société Multisols.
Il s'agit d'une plus-value pour la mise en œuvre d'une natte de désolidarisation entre la chape et le carrelage des douches et vestiaires femmes, et d'une balance financière pour travaux en plus et en moins.
L'avenant y afférent s'élève à **+ 1 182,20 € HT** ; il correspond à une augmentation de la masse des travaux de 8,64 % et porte le montant du marché à 14 859,43 € HT ;
- Le lot n° 10 – chauffage/ventilation/sanitaire, attribué à la société Labeaune.
Il s'agit d'une plus-value pour la mise en œuvre de trois siphons de sol et d'une moins-value pour la suppression d'une colonne de douche et des heures en régie non utilisées.
L'avenant y afférent s'élève à **- 1 109,58 € HT** ; il correspond à une diminution de la masse des travaux de 2,71 % et ramène le montant du marché à 39 870,63 € HT ;
- Le lot n° 11 – électricité/courants faibles, attribué à la société Vincentz SAS.
Il s'agit d'une plus-value pour la mise en œuvre d'un précâblage pour un futur contrôle d'accès sur deux portes, la pose d'un projecteur extérieur sur détection, d'un bloc de secours et de luminaires complémentaires.
L'avenant y afférent s'élève à **+ 1 661,44 € HT** ; il correspond à une augmentation de la masse des travaux de 4,82 % et porte le montant du marché à 36 117,44 € HT ;
- Le lot n° 12 – menuiseries intérieures, attribué à la société Kleinhenny Pierre.

Il s'agit d'une plus-value pour la fourniture et pose d'une porte supplémentaire, le changement de la teinte des casiers/vestiaires par une teinte non standard et le remplacement d'une tablette de fenêtre vétuste.

L'avenant y afférent s'élève à **+ 662,90 € HT** ; il correspond à une augmentation de la masse des travaux de 6,00 % et porte le montant du marché à 11 719,32 € HT ;

- Le lot n° 13 – peintures intérieures, attribué à la société Les Peintures Réunies.
Il s'agit d'une moins-value pour la suppression de la résine de sol initialement prévue dans l'atelier.
L'avenant y afférent s'élève à **- 251,68 € HT** ; il correspond à une diminution de la masse des travaux de 3,74 % et ramène le montant du marché à 6 481,62 € HT ;
- Le lot n° 14 – revêtement de sol souple, attribué à la société Alsasol.
Il s'agit d'une plus-value pour la mise en œuvre d'un ragréage autolissant et d'un revêtement de sol PVC dans le dégagement deux, en lieu et place du carrelage initialement prévu.
L'avenant y afférent s'élève à **+ 222,45 € HT** ; il correspond à une augmentation de la masse des travaux de 10,07 % et fixe le montant du marché à 2 430,60 € HT.

Ces avenants, d'un montant total de **+ 3 618,85 € HT**, correspondent à une augmentation de l'ensemble des travaux de 1,52 % ; ils portent le montant global de ces derniers à 241 612,00 € HT.

Dans sa séance du 20 mai 2025, la commission MAPA a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications pressenties.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de + 3 618,85 € HT correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 1,52 % et portant le montant global des travaux à 241 612,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer les documents nécessaires avec chacune des sociétés concernées.**

POINT N° 6 : OPERATION N° 62004 : DIETWILLER – REHABILITATION DU VIEUX MOULIN – VALIDATION DE L'APD – AUTORISATION D'ENGAGER LA CONSULTATION D'ENTREPRISES ET D'ENTREPRENDRE LES DEMARCHES NECESSAIRES A L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

En séances des 1^{er} mars 2023 et 23 octobre 2024, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le groupement Push Architecture – IMAEE – BESB Vonesch – Venathec – E2I – Transfor'Home, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du vieux moulin à Dietwiller.

Au stade APD, les prestations attendues après concertation avec la commune, ont été chiffrées à 1 215 455,10 € HT (valeur mai 2025), selon le détail ci-après :

Démolition/gros-œuvre	130 790,00 € HT
Charpente bois	144 715,60 € HT
Couverture/zinguerie	62 200,00 € HT
Enduit de façade	44 500,00 € HT
Pierre de taille	29 550,00 € HT
Menuiserie extérieure bois/occultations	68 500,00 € HT
Echafaudages	10 150,00 € HT
Cloisons/isolation/faux-plafonds	168 000,00 € HT
Menuiserie intérieure	150 000,00 € HT
Chape/carrelage/faïence	45 045,00 € HT
Parquet	4 266,00 € HT
Peinture	9 910,00 € HT
Serrurerie	21 130,00 € HT
Elévateur	25 000,00 € HT
Nettoyage de chantier	4 000,00 € HT
Chauffage/ventilation/sanitaire	164 658,50 € HT
Electricité	85 720,00 € HT
Réseau enterrés/VRD	47 320,00 € HT
Total	1 215 455,10 € HT

La consultation des entreprises sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée. Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2025.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 1 215 455,10 € HT (phase APD), des travaux de réhabilitation du vieux moulin à Dietwiller ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la recherche et à l'attribution de subventions.**

POINT N° 7 : OPERATION N° 72402 : RIEDISHEIM – CONSTRUCTION D'UNE HALLE COUVERTE ET D'UN BATIMENT ANNEXE PLACE MUNDERKINGEN – AVENANTS A DES MARCHES DE TRAVAUX – AUTORISATION DE SIGNER

En séance des 11 septembre et 23 octobre 2024, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés de travaux pour la construction d'une halle couverte et d'un bâtiment annexe place Munderkingen à Riedisheim. Depuis le démarrage de l'opération, celle-ci a fait l'objet de plusieurs adaptations, qui concernent :

- Le lot n° 1 – gros-œuvre, attribué à la société Metzger BTP.
Il s'agit d'une plus-value pour la mise en œuvre d'un réseau d'eau pluviale complémentaire, une finition quartz sur le dallage du local poubelles et la

réalisation d'un poteau en béton armé suite à la modification de la largeur de la porte du local technique.

L'avenant y afférent s'élève à **+ 2 777,30 € HT** ; il correspond à une augmentation de la masse des travaux de 4,30 % et porte le montant du marché à 67 340,80 € HT ;

- Le lot n° 2 – charpente métallique, attribué à la société Muller Rost.
Il s'agit d'une plus-value pour la mise en œuvre d'une ossature complémentaire avec supports en vue d'y installer ultérieurement des rideaux scéniques pour la halle couverte, le rajout de deux poteaux complémentaires pour recueillir les eaux pluviales du bloc sanitaire et la fourniture et pose de lignes de vie en lieu et place des potelets initialement prévus en toiture.
L'avenant y afférent s'élève à **+ 18 000,00 € HT** ; il correspond à une augmentation de la masse des travaux de 16,41 % et fixe le montant du marché à 127 682,17 € HT ;
- Le lot n°4 – bardage/étanchéité, attribué à la société Ittis & Hug Toiture. Il s'agit d'une balance financière pour travaux en plus et en moins.
L'avenant y afférent s'élève à **- 504,56 € HT** ; il correspond à une diminution de la masse des travaux de 0,21 % et ramène le montant du marché à 234 234,09 € HT ;
- Le lot n° 8 – électricité, attribué à la société Vincentz.
Il s'agit d'une plus-value pour le remplacement des luminaires initialement prévus sous la halle couverte par des luminaires de type RGBW (variation de couleur) et d'une balance financière pour les travaux connexes.
L'avenant y afférent s'élève à **+ 13 518,47 € HT** ; il correspond à une augmentation de la masse des travaux de 50,75 % et porte le montant du marché à 40 153,47 € HT ;
- Le lot n° 9 – chauffage/ventilation/sanitaire, attribué à la société Jaenicke.
Il s'agit d'une plus-value pour le remplacement des trois dérouleurs de papier toilette initialement prévus par des grands modèles, et le rajout dans le WC PMR d'une barre de maintien, de patères et d'un robinet de lavabo électronique au lieu d'un temporisé.
L'avenant y afférent s'élève à **+ 1 501,03 € HT** ; il correspond à une augmentation de la masse des travaux de 8,79 % et porte le montant du marché à 18 573,50 € HT.

Ces avenants, d'un montant total de **+ 35 292,24 € HT**, correspondent à une augmentation de l'ensemble des travaux de 6,85 % ; ils portent le montant global de ces derniers à 550 398,87 € HT.

Dans sa séance du 20 mai 2025, la commission MAPA a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications pressenties.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de + 35 292,24 € HT correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 6,85 % et portant le montant global des travaux à 550 398,87 € HT ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer les documents nécessaires avec chacune des sociétés concernées.**

POINT N° 8 : OPERATION N° 22401 : BALDERSHEIM – REMPLACEMENT DE LA MAIN COURANTE DU STADE DE FOOTBALL – VALIDATION DE L'APD – AUTORISATION D'ENGAGER LA CONSULTATION D'ENTREPRISES ET D'ENTREPRENDRE LES DEMARCHES NECESSAIRES A L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de son programme de travaux pluriannuel, la commune de Baldersheim a sollicité l'intervention du SCIN pour le remplacement de la main courante au stade de football. L'opération comprend :

- La dépose de la main courante existante et l'évacuation dans un centre de recyclage ;
- La réalisation de nouveaux carottages dans un dallage béton pour la pose de nouveaux poteaux
- La fourniture et la pose d'une main courante en acier galvanisé thermolaqué avec panneaux de remplissage grillagés ;
- La fourniture et pose de portails.

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre qui leur a été confiée, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble de ces travaux à 74 300,00 € HT hors frais annexes (estimés à 1 700,00 € HT – frais de publication notamment).

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont inscrits au budget primitif 2025. Deux partenaires seraient en mesure de le soutenir financièrement :

1. La fédération française de football (FFF) dans le cadre de son fonds d'aide au football amateur (FAFA) à hauteur de 50 % dans la limite de 10 000,00 €.
2. La collectivité européenne d'Alsace (CeA) au titre du fonds de solidarité territoriale (FST).

Tenant compte des aides potentiellement mobilisables, le plan de financement prévisionnel se détaillerait comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT HT	FINANCEUR	MONTANT
Travaux	74 300,00 €	FFF (FAFA)	10 000,00 €
Frais annexes	1 700,00 €	CeA (FST)	4 000,00 €
		Autofinancement commune	62 000,00 €
Total	76 000,00 €	Total	76 000,00 €

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'opération, telle que ci-dessus décrite, de remplacement de la main courante du stade de football à Baldersheim, ainsi que son estimation prévisionnelle, chiffrée à 74 300,00 € HT ;**

- Valide le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise M. le président à l'ajuster si nécessaire, en fonction des financements effectivement obtenus ;
- Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;
- Charge M. le président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la recherche et à l'attribution de subventions.

POINT N° 9 : OPERATION N° 72415 : RIEDISHEIM – AMENAGEMENT PAYSAGER DES ABORDS DU PUMPRACK AVEC CREATION D'UNE AIRE DE JEUX – RESULTAT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX – AUTORISATION DE SIGNER

Par délibération du 26 février 2025, le comité syndical autorisait M. le président à engager une consultation d'entreprises pour la réalisation d'aménagements paysagers et la création d'une aire de jeux aux abords du pumprack à Riedisheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 20 mai dernier, se sont traduits par les propositions suivantes :

Lot n° 1 – voirie et réseaux divers

Société Thierry Muller de Richwiller pour un montant de 48 192,00 € HT

Lot n° 2 – aire de jeux

Société Pontiggia de Wittenheim pour un montant de 39 835,00 € HT

Lot n° 3 – espaces verts

Société NGE Paysages de Wittenheim pour un montant de 56 584,80 € HT

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme seront inscrits au budget primitif 2025.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;
- Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;
- Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.

POINT N° 10 : DIVERS

Monsieur Maurice GUTH, maire de Battenheim, invite l'assemblée à une visite des locaux étendus et rénovés de la mairie ; il en profite pour remercier l'ensemble des services du syndicat pour la qualité du travail accompli dans le suivi de ce chantier important, qui



aura duré environ 16 mois et dont le coût s'élève à 2,19 M€ TTC, y compris les aménagements extérieurs.

La date du **prochain comité** est fixée au **mercredi 25 juin 2025 à 18 heures 30, en mairie de Rixheim**. L'assemblée plénière sera précédée d'une réunion de bureau. Les invitations et les convocations seront adressées aux délégués, par voie dématérialisée, dans les délais réglementaires habituels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15
Battenheim, le 28 mai 2025



DECISION MODIFICATIVE N° 2
SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	ARTICLE		LIBELLE	MONTANT BP 2025 + DM1	MOUVEMENTS		MONTANT APRES DM2
	DEPENSES	RECETTES			DEBIT	CREDIT	
024		024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	6 000,00 €		4 800,00 €	10 800,00 €
			TOTAL DES MOUVEMENTS		0,00 €	4 800,00 €	